

4- Que faire lors d'une agression à main armée :

- Obtempérez strictement aux ordres des malfaiteurs sans aller au-delà de ce qui vous est demandé,
- Adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les cambrioleurs et à ne pas être agressif, n'entreprenez aucune action lourde de conséquences,
- Si possible, observer de façon discrète le ou les agresseurs pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire. Votre témoignage sera peut-être capital pour nous permettre de les appréhender;
- Noter son moyen de locomotion et sa direction de fuite, mémoriser puis noter immédiatement le type, numéro d'immatriculation et la couleur du véhicule utilisé;
- Maintenir les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie;
- Retenir ou relever l'identité des témoins.



Il faut tendre vers un but premier qui est de protéger avant tout les personnes, puis, si possible sans s'exposer, contribuer à l'identification des malfaiteurs

5 – Quelques adresses de sites pour des Informations complémentaires

<http://www.referentsurete.com/>

Les aides financières: Arrêté du 27 juin 2006

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=216>



Groupement de gendarmerie de la Drôme
Référént Sûreté en prévention situationnelle
et vidéoprotection
Avenue Dupré de Loire
referent-surete-ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Octobre 2012



Tabacs &&& Sûreté

INFO DU REFERENT SURETE

Groupement de Gendarmerie de la Drôme



Aux débitants de tabac: Premier réseau de commerce de proximité.

Si le tabac constitue votre activité principale et représente la plus importante partie de votre chiffre d'affaire, la vente de timbres, billets de loterie, loto, jeux à gratter, PMU, vente de marchandises liées au tabac, constitue d'autres missions de service et d'activités commerciales.

La prévention s'avère être un outil indispensable Pour faire face à l'évolution de la délinquance.

Les auteurs de plus en plus jeunes et violents se sont détournés des établissements bancaires bien protégés et visent les petits commerces et, en autres, les débits de tabac.

1 – Quelles sont les menaces?

- **Atteintes aux personnes:** Vols avec violences dans le commerce ou à l'extérieur (recette),
- **Atteintes aux biens:** Cambriolages, vol coffre-fort Vols à main armée;
- **Les vols par ruse:** Utilisation d'une fausse qualité, Vols au « rendez moi »;
- **Moyens de paiement frauduleux** (cartes volées, contrefaites, chèques volés, fausse monnaie...)

A EVITER

Les habitudes de déplacements (trajets) et heures de retrait/dépôt du contenu de la caisse.

Porter une arme de quelque type que ce soit. L'agresseur peut facilement vous désarmer et se servir de l'arme contre vous.

Ne mettez pas votre vie en péril et ne tentez jamais de faire peur aux voleurs

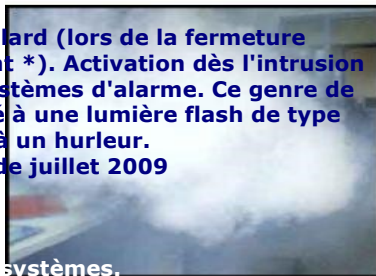
Ne rester pas seul dans votre magasin, notamment à la fermeture,

Ne quittez pas le commerce par une porte donnant sur un endroit mal éclairé et loin des regards.



2- Les moyens MECANQUES et TECHNIQUES:

- Les vitrages et fenêtres doivent répondre aux normes anti-effraction (NF EN356-P6 minimum) et être équipés de détecteurs de choc,
- Installer des rideaux métalliques à l'intérieur du commerce afin de limiter toute découpe/arrachement; Les équiper d'un sabot de détection à l'ouverture;
- Installer des blocs-portes, serrures et verrous pouvant résister à une effraction. Veiller tout particulièrement à la protection mécanique de la réserve (mûrs, ouvrants, plafonds); le mûr ne doit pas être plus faible que la porte elle-même...
- Les coffres-forts aux normes A2P doivent être scellés au sol dans un local protégé avec éventuellement une détection sismique;
- Installer des plots anti-véhicules béliers en périmétrie;
- Éclairer correctement les lieux;
- La surveillance vidéo. Il est préférable qu'elle soit discrète. Le système doit fonctionner même en cas de coupure de réseau électrique et téléphonique (autorisation préfectorale)
- Neutraliser toutes les fenêtres;
- Limiter le nombre d'accès au commerce;
- S'assurer que les installateurs soient titulaires de la certification APSAD ou A2P, gage de qualité des systèmes;
- Le générateur de brouillard (lors de la fermeture du commerce uniquement *). Activation dès l'intrusion et déclenchement des systèmes d'alarme. Ce genre de système peut être couplé à une lumière flash de type stroboscopique ainsi qu'à un hurleur.
* Norme NF EN50131-8 de juillet 2009
- Penser à vérifier régulièrement le bon fonctionnement des systèmes. (Contrat de maintenance)
- Installer une gâche électrique de manière à pouvoir condamner l'entrée du commerce.



3 – Quelques HABITUDES à prendre

- Garder le minimum d'argent dans le tiroir-caisse et le maintenir fermé et verrouillé.
- Les comptes de la caisse se feront en dehors des heures d'ouverture, à l'abri ds regards.
- Garder l'ensemble des espaces visibles. De façon générale, les panneaux apposés sur la devanture ne devront pas masquer l'intérieur de la boutique afin de faciliter la surveillance naturelle et le travail des patrouilles.
- Signaler tout véhicule ou comportement suspect,
- Varier vos itinéraires et évitez les heures de pointe vous amenant à faire de trop fréquents arrêts.
- Évitez de vous stationner dans des endroits obscurs et isolés.
- Avant de quitter votre commerce, assurez vous que les sorties extérieures sont bien éclairées et dégagées.
- Rejoignez votre véhicule en restant sur vos gardes et enfermez vous à l'intérieur.

Dans tous les cas, l'alerte rapide de la Gendarmerie peut faire échouer une agression ou permettre une interpellation rapide des auteurs.

En cas d'urgence, composez le



En prenant certaines précautions, vous réduisez les risques de vols et d'agressions.